



Europe centrale et États baltes

Bulgarie
Estonie
Hongrie
Lettonie
Lituanie
Pologne
République tchèque
Roumanie
Slovaquie
Slovénie
Turquie

L'arrivée d'une famille de demandeurs d'asile dans un centre pour réfugiés situé à Debrecen, Hongrie.



| FAITS MARQUANTS |

- La surveillance renforcée aux frontières grâce à la mise en oeuvre d'accords tripartites entre les États, les organisations non gouvernementales (ONG) et le HCR a eu pour effet de faciliter l'accès des demandeurs d'asile au territoire de l'Europe centrale.
- Le lancement d'un projet d'assurance de qualité sur la détermination du statut de réfugié (DSR) dans huit pays d'Europe centrale en septembre 2008 a ouvert la voie à l'instauration de systèmes d'asile plus équitables et efficaces dans la région.
- L'Organisation a redoublé ses efforts en vue de promouvoir la réinstallation comme instrument de protection. A cet égard, l'ouverture d'un centre de transit d'urgence en Roumanie représente un changement récent en Europe. Le centre a offert un abri sûr mais temporaire à des réfugiés dans des situations à risque ou qui ne pouvaient pas rester dans leur pays d'accueil en attendant d'être réinstallés à titre permanent.



Environnement opérationnel

En conséquence de la crise financière mondiale en cours, certains États ont fait savoir qu'ils n'avaient pas les ressources nécessaires pour assumer de nouvelles activités liées à l'asile, telles que l'amélioration des conditions d'accueil.

Une hostilité croissante et une attitude négative envers les demandeurs d'asile caractérisent toujours l'Europe centrale et les États baltes. Cette prédisposition, associée à une interprétation restrictive de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés dans certains États, a posé de sérieux défis aux activités du HCR visant à préserver l'espace de protection dans la sous-région.

Dans l'ensemble, le nombre de demandes d'asile en Europe centrale et dans les États baltes a diminué en 2008 par rapport à 2007. La seule exception est la Roumanie, où le nombre de demandes a augmenté brusquement de quelque 70 pour cent au cours de la même période. Cette augmentation pourrait être attribuée au fait que la frontière avec l'Ukraine soit devenue une route de migration importante.

Réalisations et impact

Les objectifs principaux de l'Organisation en Europe centrale et dans les États baltes comprenaient :

- L'accès au territoire et aux procédures de détermination du statut de réfugié.

- Le plaidoyer en faveur de meilleures conditions d'accueil conformément aux normes internationales.
- La promotion de solutions durables pour les réfugiés et les apatrides.
- Le plaidoyer en faveur de procédures d'asile équitables et efficaces.
- La promotion des relations extérieures et du partenariat.

L'accès au territoire a été renforcé de façon significative grâce à la signature de nouveaux Mémoires d'accord concernant la surveillance aux frontières en Roumanie et en Slovaquie. Le projet de surveillance aux frontières porte essentiellement sur la collecte d'informations concernant la situation de protection dans laquelle se trouvent les demandeurs d'asile afin que les tendances et les schémas puissent être suivis et que des interventions puissent être élaborées en vue de répondre à des problèmes spécifiques.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'accueil, les ONG ont fourni toute une gamme de services sociaux et juridiques, y compris le contrôle des normes d'accueil grâce à des visites régulières aux centres d'accueil.

L'Organisation a formellement lancé l'« Initiative pour la qualité » visant à mettre en place un mécanisme pour évaluer et garantir la qualité des régimes d'asile le 1^{er} septembre 2008. Ce projet couvre l'Autriche, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie. Basé sur les responsabilités liées au mandat du HCR, le projet est appelé à jouer un rôle clé dans le développement de procédures d'asile équitables et efficaces.

Les perspectives de solutions durables en Europe centrale et dans les États baltes demeurent un défi. Dans l'intervalle, les États de la région ont montré un intérêt croissant pour la création de programmes de réinstallation nationaux.

Par différentes activités d'information publique, l'Organisation s'est efforcée d'informer l'opinion publique au sujet des besoins des personnes relevant de sa compétence en matière de protection internationale et de promouvoir la mobilisation des ressources.

Contraintes

Alors que le HCR continuait à plaider pour que l'Europe puisse rester un continent d'asile, certains États avaient des préoccupations d'ordre sécuritaire en rapport avec les demandeurs d'asile. En Bulgarie, des cas de refoulement ont été signalés en 2008. La détention de demandeurs d'asile, y compris ceux ayant des besoins spécifiques tels que les femmes enceintes et les enfants, a été signalée. En République tchèque, l'Organisation a été préoccupée par l'augmentation des cas de détention de personnes demandant à se prévaloir de la protection internationale.

Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile varient considérablement d'un pays à l'autre. Les soins médicaux insuffisants pour les demandeurs d'asile, l'accès limité à l'éducation et à l'aide sociale pour les mineurs, l'absence de logement adéquat, les problèmes liés au maintien et au respect de l'unité familiale, la recherche de familles et le regroupement familial sont des priorités qui doivent être prises en considération.

Opérations

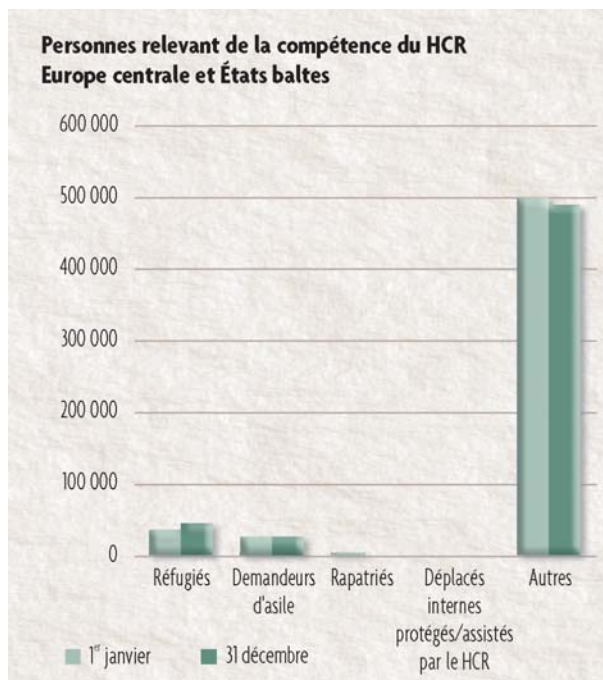
Les informations concernant les opérations du HCR en Turquie se trouvent dans un chapitre séparé.

Dans les **États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie)**, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile demeurait restreint. L'Organisation est impliquée dans un plaidoyer visant à trouver une solution à la situation des apatrides. Toutefois, l'année s'est achevée sans que l'on sache clairement si ces États pourraient envisager d'adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961 relatives à l'apatridie.

En **Bulgarie**, quelque 6 200 individus ont eu besoin de protection internationale. Malgré l'absence d'un accord formel tripartite sur la surveillance aux frontières, le HCR a concentré ses activités sur l'accès au territoire. La surveillance a été effectuée au cas par cas le long des frontières avec la Grèce, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie. En partenariat avec la Croix-rouge bulgare, l'Organisation a également entrepris des activités d'intégration locale, des services communautaires et des projets spéciaux à l'intention des femmes et des enfants.

Quelque 3 560 personnes en **République tchèque** ont eu besoin de protection internationale. Malgré la diminution du nombre de demandeurs d'asile de 12 pour cent par rapport à l'année 2007, le taux de reconnaissance global, y compris les formes de protection subsidiaires, a augmenté de 17 pour cent en 2007 pour atteindre près de 22 pour cent en 2008. Suite à un programme expérimental de réinstallation adopté par le Gouvernement en juin 2008, un groupe de 39 réfugiés originaires du Myanmar a été accepté en vue d'une réinstallation.

En **Hongrie**, la mise en oeuvre de l'accord de surveillance aux frontières a permis un meilleur accès des demandeurs d'asile au territoire et aux procédures d'asile. Le nombre de demandes d'asile enregistrées à l'aéroport international de Budapest a augmenté pour atteindre 108 en 2008 (par rapport à 47 en 2007).



À la fin de l'année 2008, il y avait quelque 11 160 personnes relevant de la compétence du HCR dans le pays.

Avec le lancement formel du projet de l'« Initiative pour la qualité », le suivi de la détermination du statut de réfugié (DSR), qui a débuté en seconde partie de l'année 2008, est devenu plus systématique. L'ouverture d'une Unité d'assurance de la qualité au sein des autorités hongroises chargées des réfugiés devrait permettre au HCR de déléguer la responsabilité de tous les dossiers liés à l'asile. Le projet a déjà eu un impact positif sur la protection des demandeurs d'asile. Le Gouvernement hongrois a également initié un programme de réinstallation.

En **Pologne**, un projet de surveillance aux frontières a été mis en oeuvre avec l'aide d'une ONG locale et en collaboration avec les fonctionnaires de la police des frontières polonaise. L'ONG a pu bénéficier d'un accès illimité aux points d'entrée terrestres et aux aéroports. Elle a organisé plusieurs sessions de formation mettant l'accent sur les besoins de protection des groupes vulnérables. Parmi ceux-ci se trouvaient des enfants séparés, ainsi que des victimes de traumatismes, de violence sexuelle et sexiste et de traite d'êtres humains. Aucun cas d'interdiction du territoire n'a été signalé dans un pays qui comptait 18 500 personnes en quête de protection internationale.

L'Organisation a aidé à organiser un colloque à l'intention des juges statuant sur le droit d'asile aux niveaux national et régional. Les participants et autres parties prenantes ont convenu que la qualité des décisions judiciaires relatives aux cas d'asile avait connu une amélioration suite au projet de l'« Initiative pour la qualité ».

En **Roumanie**, l'Organisation et ses partenaires ont offert des services juridiques et effectué un suivi des conditions des demandeurs d'asile aux frontières et dans les centres d'accueil. Un nombre restreint de personnes relevant de la compétence du HCR a bénéficié d'une représentation juridique dans les tribunaux. Quelque 2 200 individus ont eu besoin de protection internationale dans le pays. La réussite opérationnelle la plus importante de l'Organisation a été la signature d'un accord tripartite entre le HCR, le Gouvernement de Roumanie et l'OIM en vue de créer un centre de transit en cas d'évacuation en mai 2008. Le centre représente un mécanisme de protection important qui pourrait être reproduit dans d'autres pays d'Europe.

Après l'arrivée de la **République de Slovaquie** au sein des membres de l'espace Schengen en décembre 2007, le nombre de

demandeurs d'asile dans le pays a diminué considérablement. En 2008, le nombre de demandes au total a diminué de 66 pour cent en comparaison avec l'année précédente. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans le pays s'élevait au total à près de 1 300 à la fin de l'année 2008.

Le Gouvernement a assumé la responsabilité primordiale de l'assistance matérielle à tous les réfugiés et demandeurs d'asile. Par exemple, il a fourni les fonds correspondants requis aux projets des ONG financés par le Fonds européen pour les réfugiés. Cela a permis au HCR de supprimer graduellement l'assistance matérielle aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

En **Slovénie**, le nombre de nouvelles demandes d'asile a continué à diminuer. Le nombre de nouvelles demandes en 2008 a diminué de 44 pour cent par rapport à l'année précédente. A la fin 2008, le nombre total des personnes relevant de la compétence du HCR s'élevait à quelque 4 400

individus. L'une des réalisations principales de l'Organisation a été la signature d'un accord tripartite de surveillance aux frontières, dont la mise en oeuvre a débuté vers la fin de l'année. La prestation systématique de services sociaux et juridiques et le suivi des conditions dans des installations d'accueil ont eu un effet positif sur la situation des demandeurs d'asile en Slovénie.

Informations financières

Au cours des dernières années, les pays d'Europe centrale et les États baltes ont graduellement assumé la responsabilité des coûts de gestion des dossiers liés à l'asile, y compris les besoins en assistance matérielle des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ceci a permis à l'Organisation d'allouer ses ressources limitées aux activités liées à son rôle de surveillance en vertu de la Convention de 1951.

Budget et dépenses en Europe centrale et États baltes (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Bulgarie	897 312	0	897 312	893 119	0	893 119
Chypre	917 933	0	917 933	861 661	0	861 661
Hongrie	2 625 628	0	2 625 628	2 604 961	0	2 604 961
Pologne	1 004 979	0	1 004 979	872 660	0	872 660
République tchèque	459 026	0	459 026	427 085	0	427 085
Roumanie	1 065 758	0	1 065 758	953 972	0	953 972
Slovaquie	541 824	0	541 824	443 303	0	443 303
Slovénie	184 299	0	184 299	97 894	0	97 894
Turquie	6 416 072	2 244 230	8 660 302	6 275 213	2 104 786	8 379 999
Activités régionales ¹	87 636	0	87 636	76 522	0	76 522
Total	14 200 467	2 244 230	16 444 697	13 506 392	2 104 786	15 611 177

¹ Inclut la promotion du droit des réfugiés.

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les "activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat".

Contributions volontaires pour l'Europe centrale et États baltes (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Europe centrale et États baltes	Suède	308 166		308 166
	États-Unis	1 908 631		1 908 631
Sous-total - Europe centrale et États baltes		2 216 797		2 216 797
Chypre	Chypre	9 351		9 351
	Donateurs privés - Chypre	30 852		30 852
Sous-total - Chypre		40 203		40 203
Hongrie	Commission européenne	185 225		185 225
	Sous-total - Hongrie		185 225	
Turquie	République tchèque		153 172	153 172
	Commission européenne		706 109	706 109
	Royaume-Uni	146 648		146 648
Sous-total - Turquie		146 648	859 281	1 005 929
Total		2 588 874	859 281	3 448 155

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les programmes supplémentaires et la réserve pour les "activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat".